



DÉCLARATION DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUR LE DÉMANTÈLEMENT DES MONTANTS COMPENSATOIRES MONÉTAIRES DÉCIDÉ LA VEILLE LORS DU CONSEIL EUROPÉEN DE BRUXELLES, PARIS, MERCREDI 1ER JUILLET 1987.

1 JULY 1987 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Je suis heureux de voir que la décision prise par le Sommet européen de Fontainebleau, en 1984, de démanteler progressivement les montants compensatoires monétaires (MCM) a été pour l'essentiel respectée en dépit des difficultés rencontrées au cours de ces derniers mois. Ces MCM institués en 1969 avaient causé un grand tort aux agriculteurs français. Le Sommet de Bruxelles, sur ce sujet et sur d'autres, permettra à la Communauté européenne d'aller vers l'échéance de 1992 dans de meilleures conditions.

- Il faut se convaincre qu'un échec pour l'Europe n'est jamais, ne peut pas être un succès pour la France.\